

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 23 (1926)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

Secrétariat :
Dr ROTSCHY,
Cartigny (Genève).

Présidence :
A. MAYOR, juge,
Novalles.

Assurances :
L. FORESTIER,
Founex.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

Pour les **annonces** s'adresser exclusivement à :

Monsieur Charles THIÉBAUD, Corcelles (Neuchâtel). Tél. 79.

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

N° 6.

JUIN 1926

SOMMAIRE — Conseils aux débutants pour juin, par SCHUMACHER. — Rapport présenté à l'assemblée des délégués du 20 février 1926, par A. MAYOR. — Assurances 1926, par L. FORESTIER. — Maladies des abeilles en 1925, par le Dr O. MORGENTHAUER (suite et fin), trad. Dr E. R. — Inspection des ruchers dans le canton de Neuchâtel en 1925, par F. SAVARY. — Élevage de reines, par Aug. LASSUEUR. — Ponte de reines, par A. GROBET-MAGNENAT. — Un singulier rucher, par Léopold REY. — Arrêté d'exécution du 3 mai 1926. — Echos de partout par J. MAGNENAT. — Miellée et miellat, par Louis ROUSSY. — Pesées de ruches en avril 1926. — Observations sur la fécondation des œufs, par BORLOZ. — Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers. — Dons reçus.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR JUIN

Notez soigneusement dans votre registre ou dans votre mémoire ce début de mai 1926 et espérons tous qu'on puisse en parler longtemps « sous le chaume » comme d'une chose qu'on ne reverra plus.

Alors que toutes les prairies étaient souriantes de multitudes de fleurs, que les arbres étaient d'incomparables bouquets, la pluie, la pluie, encore la pluie. Le baromètre montait, pluie, pluie. Il descendait, pluie, pluie. Un ciel bas, triste, lourd, des nuées lourdes, des nuages lourds, le vent, le joran, la bise, tout cela donnait encore de

Attention aux communiqués des Sections à la fin du présent Numéro.

la pluie. Les hôteliers américains qui sont venus voir notre pays pendant ces dix-huit premiers jours de mai ont désormais la conviction que la Suisse est le pays par excellence de la pluie et que c'est une légende de prétendre qu'il y a dans ce pays des montagnes autre chose que des chemins boueux, des lacs démontés par l'orage. Quant aux Alpes, elles n'existent pas, car ils ne les ont pas vues.

Je me demande s'ils ont pu goûter du miel, en tout cas pas du 1926, et ils noteront dans leurs calepins : La Suisse ne produit pas de miel, c'est impossible à cause de la pluie.

Aujourd'hui 19 mai, enfin le soleil a pu prouver qu'il existait encore et ce matin, nos abeilles ont fait une sortie extraordinaire : je ne regrette presque pas ces quinze jours de pluie à cause du beau spectacle qu'offrait le rucher de 10 heures à midi. Mais déjà, par habitude, le ciel se recache derrière un rideau de nuages noirs, prometteurs... enfin de la pluie tant désirée.

Après une mauvaise série, on prévoit ordinairement une abondante sortie d'essaims. C'est logique, mais il est possible aussi que la trop longue réclusion ait fait l'effet contraire. On verra. En tout cas, si vous avez encore du sucre, après les nombreux kilos que vous avez dû donner, ne lésinez pas pour en donner aux essaims. C'est ce qu'il y a de plus réjouissant : les progrès magnifiques faits par un essaim qu'on nourrit copieusement. Quant à moi, je les mets tous sur cire gaufrée et je me refais ainsi une provision de cadres aussi droits que des planches. Aux secondaires, toutefois, je donne un rayon de couvain, car il faut à ces jeunes écervelés, donner tout de suite le souci de la famille, pour qu'ils ne reprennent pas le goût des escapades. Aux primaires, lorsque la ponte est bien en train, j'enlève la reine et j'ai ainsi pour l'an suivant une colonie de toute beauté, soit que je laisse l'essaim s'élever lui-même une nouvelle mère, soit que je lui donne quelque chose de mieux encore, si j'ai des cellules ou une reine de colonie de premier choix. En outre de la nourriture copieuse rappelée ci-dessus, je maintiens la colonie au chaud par tous les calefeutrages possibles, car la chaleur est une des conditions fondamentales d'une abondante production de cire à bâtir.

La même chaleur, je la maintiens encore aussi pour les hausses. Ma ruche sur bascule me disait fin avril et en mai encore : Attends, attends encore pour mettre la hausse, il n'y a pas de nectar, et j'ai écouté. Aussi à ce jour, 19 mai, je n'ai pas encore mis une seule hausse. C'est la première fois que cela m'arrive depuis plus d'un quart de siècle que je taquine des abeilles. Ai-je bien fait ? Nous verrons. En tout cas quand je constatais au thermomètre que la nuit il avait

fait zéro degré, je me disais : le couvain n'aura pas eu froid. Et j'attendrai encore de voir nettement le signe fatidique auquel je me fie toujours pour juger du moment de mettre la hausse : le blanchiment des rayons extrêmes, soit de ceux qui sont vers les partitions. Je m'en trouve bien : mes colonies sont forcées de loger du miel dans le corps de ruche et j'ai toujours ainsi des rayons de réserve bien garnis.

Avec des populations qui ne sont pas fatiguées par la récolte, on peut encore espérer voir la couleur du miel de 1926. Ici en tout cas nos colonies sont très belles et pour peu que le temps tourne enfin à une meilleure humeur, l'extracteur a des chances de sortir de son inactivité et de laisser couler ce beau flot doré et parfumé que tous nous aimons.

Soignons notre miel, faisons-le contrôler, pour que le miel étranger puisse être combattu dans la concurrence ruineuse qu'il nous fait grâce au change. Lisez les indications de l'Office du contrôle. Nous avons encore à faire l'éducation du public et à lui apprendre à ne demander que du miel contrôlé suisse. C'est l'unique moyen de maintenir la prospérité de l'apiculture suisse, condamnée autrement à disparaître. Réfléchissez-y.

Juin est aussi le mois des réunions : il y a d'abord la belle « fête de la Romande à Sion et à Evolène », dans ces pays enchanteurs et où on ne connaît pas la pluie intempestive. Puis de nombreuses réunions de sections, annoncées, suivant la nouvelle mode très pratique, par la voie du *Bulletin*.

Lisez donc attentivement cette partie des « nouvelles des sections » et ne manquez pas d'aller à ces séances où vous apprendrez toujours quelque chose pour vous-même ou sinon vous apprendrez quelque chose à vos jeunes collègues : il y en a encore, heureusement, qui sont assez honnêtes pour ...ne pas tout savoir, le reconnaître et être reconnaissants à ceux qui leur enseigneront une partie de leur expérience. Quant à ceux qui prétendent en remontrer aux « vieux singes » ne vous « en faites pas », ils sont souverainement désagréables, j'en conviens, mais on n'y prend pas garde.

Bonne récolte, bonnes séances, vous avez votre part à faire pour que ces mots ne soient pas seulement des vœux pies, mais des réalités.

Daillens, 19 mai 1926.

Schumacher.

P.-S. — Nous prions nos lecteurs de revoir le programme si tentant de la « Fête de la Romande » à Sion et Evolène. Nous ajoutons

que la dite réjouissance ne serait ni assez belle ni assez complète sans la *présence des dames*. Amis apiculteurs, faites tout le nécessaire pour que vos vaillantes collaboratrices soient aussi nombreuses que possible. C'est une occasion de leur montrer votre reconnaissance... et le moyen de leur faire oublier maintes choses désagréables dues à votre impatience ou à vos exigences.

Nous aurons en outre le plaisir de voir à cette assemblée M^{me} et M. le Dr Philipps, des Etats-Unis, qui ont bien voulu accepter notre invitation. Nous leur souhaitons dès maintenant la plus cordiale bienvenue. Comme d'habitude, nous aurons aussi à saluer de la façon la plus cordiale notre véritable ami, l'ami de tous les apiculteurs suisses-romands, M. le Dr Morgenthaler, du Liebefeld. Il mérite notre plus chaleureux accueil.

RAPPORT PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS du 20 février 1926.

(SUITE ET FIN)

ANNONCES. — Ce n'est pas sans difficultés que notre gérant actuel des annonces a liquidé la situation avec « Annonces Suisses ». Le contrat qui nous liait avec cette société prévoyait qu'en cas de résiliation, Annonces Suisses resterait au bénéfice d'une prime pour toutes les annonces en cours de même que pour celles qu'elle pourrait encore nous passer pendant l'année qui suivait l'échéance du contrat. D'un côté, une société ayant affermé nos annonces et qui ne voulait pas lâcher ce qu'elle tenait, et de l'autre la Romande qui voulait reprendre à tout prix ce qu'elle n'aurait jamais dû lâcher.

Grâce à la ténacité de notre annonceur c'est chose faite. Nous devons nous féliciter du résultat obtenu et de la ténacité qu'a mise M. Thiébaud dans cette affaire ; la fin de ce premier exercice nous fait comprendre pourquoi l'agence voulait à tout prix retenir cette affaire.

Par-ci, par-là, quelques abonnés reviennent à la charge et demandent s'il ne serait pas possible d'organiser un service de petites annonces gratuites, comme d'autres journaux. Nous avons toujours répondu que tant que nos annonces étaient affermées, il n'y avait rien à faire. Aujourd'hui, si vous le désirez, la chose pourrait être examinée à nouveau.

ETAT SANITAIRE. — Il y a trois ou quatre ans, lorsqu'on a découvert l'acariose, ce fut un cri de détresse ; aujourd'hui nous

sommes plus calmes et plus confiants. L'infatigable chercheur du Liebefeld nous a rassurés ; ce n'est plus l'acare qui paraît le plus à craindre, mais bien le noséma, cette vieille maladie qui progresse et se développe d'une façon inquiétante, menaçant d'envahir tous nos ruchers. La lutte contre cette maladie s'impose ; il est temps, nous semble-t-il, d'organiser un service de secours tel que nous l'avons fait contre la loque.

MICROSCOPES. — Je voudrais que tous les détenteurs de microscopes fussent ici, car plusieurs méritent tout, sauf des félicitations, pour le travail fourni. Le comité a imposé un rapport parce qu'il est de toute importance qu'il puisse se rendre compte du travail fait dans ce domaine. Nous avons reçu un important subside pour l'achat de ces instruments et nous devons au service sanitaire fédéral de les utiliser à profit.

Seulement trois ou quatre des rapports reçus sont méritants, donnant un bon travail qui justifie de la possession des instruments ; d'autres nous ont fait sourire et nous laissent le sentiment que plusieurs détenteurs considèrent le microscope comme un jouet intéressant ; l'un d'eux, jeune marié, ne va-t-il pas jusqu'à dire que plusieurs fois il s'est oublié jusque vers 3 à 4 heures du matin à examiner toutes sortes de choses dans son instrument, alors que sa femme se morfondait dans son lit. D'autres enfin ne nous ont point donné de rapport. Nous concluons en disant que le système des recherches a mal fonctionné, qu'il n'a pas donné ce qu'on est en droit d'attendre de par le sacrifice fait, et qu'une réorganisation s'impose, déjà pour 1926.

PESÉES DE RUCHES. — Les peseurs de ruches ont mieux travaillé, malheureusement ils n'ont pas eu à enregistrer les résultats que nous avions espérés. Les quelques stations qui ont annoncé une récolte passable sont loin de représenter la généralité. Pour l'ensemble il appert que la récolte de 1925 est sensiblement inférieure à la moyenne. Nous avons reçu deux demandes nouvelles de deux sociétaires s'offrant de participer aux pesées de ruches avec des balances leur appartenant. Cette bonne volonté fait plaisir et nous aurions eu mauvaise grâce à refuser.

Le système des pesées actuel, même avec des balances contrôlées, ne donne cependant pas un résultat très précis des mouvements d'une ruche, pendant la récolte surtout. L'enregistrement automatique des mouvements oscillatoires de la ruche serait plus précis. Il y a là un beau champ d'activité pour les chercheurs. Le comité qui étudie

aussi la question, facilitera tous les travaux sérieux faits dans ce sens.

CONTROLE DU MIEL ET VENTES. — L'écoulement du miel a été normal et le prix de 4 fr. le kilo paraît avoir été assez régulièrement tenu. La S. A. P. C. K. fabrique de chocolats au miel, à Orbe, a acheté de grosses quantités de miel. Nous félicitons la Direction de cette maison d'avoir favorisé les apiculteurs en achetant ce dont elle avait besoin dans notre pays romand. Le contrôle du miel est encore peu utilisé ; pour plusieurs c'est une organisation un peu lourde qui gagnerait à être revue.

MUSÉE. — Il n'est paraît-il pas encore au bout de ses pérégrinations. N'avait-on pas conçu le projet de nous l'envoyer à Morges, dans le bâtiment de l'école d'agriculture de Marcelin.

Nous ne doutons pas qu'il y eut reçu les égards dus à son mérite, par contre il perdait beaucoup de son caractère romand, c'est pourquoi votre comité s'y est opposé.

Monsieur le chef du Département de l'Agriculture du canton de Vaud, qui nous a toujours témoigné de sa bienveillance, a mis à notre disposition un nouveau local, suffisant pour l'instant, et dans lequel nous pourrions mettre les toiles de M. Jaques.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — Depuis deux ans, notre assemblée générale n'a pas revêtu le caractère de ces belles manifestations de l'apiculture romande comme ce fut le cas à Nyon en 1923. On nous en a fait la remarque.

Nous sommes tout à fait disposés à reprendre la tradition, mais il nous faut une offre, section ou fédération, qui veuille bien prendre l'initiative de cette invitation. En 1924 et 1925 personne ne s'est avancé et il a paru à votre comité que les expositions de Neuchâtel et Berne étaient des occasions choisies pour réunir les apiculteurs romands, faute de pouvoir organiser une assemblée générale.

AGENDA. — L'*Agenda apicole romand* a toujours plus d'amis ; on lui remarque cette année une couverture plus sobre et d'heureuses améliorations. Nous nous permettons cependant de faire remarquer à l'éditeur qu'il a envoyé l'agenda un peu tardivement ; plusieurs apiculteurs nous ont dit l'avoir renvoyé avec regrets parce que déjà pourvu d'un autre carnet.

M. Haesler a également édité, sous les auspices de la Romande, une brochure destinée à vulgariser l'unité du miel. Cette brochure a été distribuée gratuitement à l'exposition de Berne ; le solde mis en

vente à des conditions modestes est épuisé et nous étudierons prochainement l'édition d'une nouvelle réclame.

Il y a malheureusement aussi de la réclame malhonnête et nous avons cru devoir dénoncer au service fédéral un cas plus que suspect de commerce illicite. La réponse reçue ne nous a pas donné entièrement satisfaction. Elle nous a confirmé que notre législation actuelle contient encore des lacunes qui permettent à la fraude de travailler dans l'impunité. Il importe de réagir énergiquement contre toute atteinte à la bonne réputation de nos produits, sans cela cette tendance ne manquera pas de se développer au détriment de l'apiculture honnête. Organiser dans chaque canton, puisque dans chaque canton la loi d'application diffère, un service de renseignements qui aurait pour but de signaler au service sanitaire tous les cas suspects, nous paraît un moyen qui entraverait peut-être la fraude et ferait réfléchir tous ces trafiquants sans vergogne.

CONCOURS DE RUCHERS. — Le concours de ruchers a eu lieu cette année pour les sections d'Orbe et Avenches ; il reste, non visitée, la section des Alpes qui aura son tour en 1926. Nous vous demanderons donc en cours de séance de prendre une décision sur la question de principe quant à l'organisation d'une nouvelle série du concours et, éventuellement sur les modifications qui vous paraîtraient devoir être apportées au règlement y relatif.

CONFÉRENCES. — Les conférences restent un moyen d'enseignement apicole à la portée de toutes les sections. Pour répondre à quelques demandes nous dirons qu'il n'est pas possible de publier une liste officielle des conférenciers. Dans chaque cas nous nous efforçons de trouver la personne pouvant traiter le sujet demandé. Le Département de l'agriculture du canton de Vaud publie lui une liste de toutes les conférences qui sont données sous ses auspices ; nous avons été heureux d'y voir plusieurs sujets apicoles que des apiculteurs méritants s'offrent à traiter. Nous vous recommandons aussi les magnifiques séries de clichés que nous possédons, en dépôt chez M. Forestier et que l'on me dit être uniques en Suisse.

COMITÉ. — Je m'en voudrais de terminer ce rapport sans remercier aussi mes collègues du comité pour l'appui et toute la bienveillance qu'ils m'ont témoignée en cours de l'année. Le comité s'est réuni aussi souvent que les circonstances l'ont exigé ; toutes nos séances nous ont laissé l'impression d'une bonne et saine cordialité. Notre secrétaire s'est spécialement dépensé et a continué de nous noircir un volume de procès-verbaux ; si ceux-ci sont parfois un peu

fongs, ils en restent d'autant plus précieux par les détails précis qu'ils nous donnent et nous ne pouvons qu'engager maître Rotschy à continuer.

Messieurs les délégués, le renouveau va paraître, déjà nos abeilles ont repris leur activité ; que 1926 nous apporte joie et contentement apicole ou qu'il nous réserve de désagréables surprises, ne nous départissons pas de nos principes, continuons de soigner et de chérir nos abeilles ; un jour viendra où elles nous le rendront abondamment.

Novalles, février 1926.

A. Mayor.

ASSURANCES (1925)

Les accidents survenus en 1925 du fait des piqûres ainsi que les cas de vols et déprédations, se sont élevés à 16. Ils présentent un peu plus de gravité au point de vue financier que les années précédentes. Il semble que le public d'un côté et les apiculteurs de l'autre prennent moins de précautions pour prévenir ces faits toujours regrettables. Nous savons fort bien que le public est fort mal disposé envers nous et qu'il ne fera jamais rien pour nous éviter des ennuis ou des désagréments, comme s'il voulait ainsi protester contre la présence des ruches qui, dans la croyance populaire, rapportent gros à leurs propriétaires.

D'un autre côté, il faut aussi avouer, ce qui nous frappe parfois en faisant les enquêtes, que beaucoup d'apiculteurs se sentant couverts par une assurance qui ne leur coûte que fort peu de chose, ne prennent pas toujours toutes les précautions pour prévenir les accidents, les vols, et pour garantir les étrangers contre les mauvaises dispositions des abeilles ou les tentations qui naissent dans leur esprit à la vue de ruches que rien ne défend contre leur convoitise.

Si nous croyons devoir signaler la chose ici, c'est à cause de nos contrats d'assurance. Il est certainement juste que nous soyons indemnisés des ennuis qui surgissent puisque nous sommes assurés. Malheureusement, il est un article du contrat qui permet à la Société d'assurance de résilier ce contrat lorsqu'elle se juge en perte. Le cas s'est déjà présenté. Or, si les accidents se multiplient outre mesure et prennent beaucoup d'importance, nous serons menacés d'une rupture semblable, ce qui sera très gênant pour nous, car il nous serait impossible, réduits à nos propres forces, de garantir aux sinistrés les dédommagements qui leur sont offerts actuellement.

Nous nous permettons donc de conseiller aux apiculteurs qui font de l'estivage, de placer leurs ruches le plus loin possible des chemins ou sentiers, quand bien même l'emplacement qu'on serait appelé à adopter serait peut-être un peu moins favorable et moins accessible. Nous voudrions aussi les voir être parfois moins cassants, si j'ose m'exprimer ainsi, vis-à-vis du public. Un peu de courtoisie et d'aménité ne nuisent jamais dans les rapports, surtout entre les rapports d'un apiculteur, qui a des abeilles assez souvent agressives, avec un public qui ne cherche en aucune manière à entendre raison.

Quant aux cas de vols, nous devons aussi reconnaître que trop souvent les ruches ne sont protégées d'aucune manière, que leur accès est des plus aisé et que n'étant pas fermées au moyen d'un cadenas, rien n'est plus aisé aux malfaiteurs de les visiter et d'emporter ce qui leur fait plaisir.

Il est possible qu'à l'avenir on tiendra compte, au moment de l'enquête qui suit les demandes d'indemnité et de la position des ruches, et de la manière dont elles sont défendues à l'accès du public.

Les accidents, suite de piqûres, qui nous ont été signalés au cours de l'année dernière sont :

- 1° Neuf poules et un coq morts à la suite de piqûres à 6 fr. la bête, soit 60 fr., à Chevenez.
- 2° Deux journées d'incapacité de travail et note du docteur, à Liddes, 32 fr.
- 3° Trois journées d'incapacité de travail, à St-Imier, soit 33 fr.
- 4° Deux et demie journées d'incapacité de travail à Vinzel, pour lesquelles il a été accordé 20 fr.
- 5° Piqûres des abeilles de M. Reinhardt à dame Goy pour lesquelles on réclamait 300 fr., l'affaire ayant été immédiatement remise aux avocats. La chose a été arrangée pour 100 fr.
- 6° Un chien a péri des suites de piqûres à Bulle et pour lequel il est réclamé 200 fr.
- 7° La famille Martinet, assaillie par les abeilles de M. Jaquier réclame une indemnité. Il lui a été accordé 55 fr.

Quant aux cas de vols et déprédations, ils sont aussi au nombre de 8 ; ce sont :

- 1° M. Bassin, à Marchissy, qui estime à 90 fr. le pillage de 5 ruches. Il a reçu 50 fr.
- 2° M. Ramel, à Veytaux, a également reçu la visite de maraudeurs. Il estime les dégâts à 19 fr. Comme le contrat qui nous lie à l'« Helvétia » prévoit que les vingt premiers francs d'une

indemnité sont à la charge de l'assuré, il n'a rien été donné à M. Ramel.

- 3° M^{me} Ethenoz, à Bière, a eu la surprise de constater qu'on lui avait volé 2 ruches habitées qu'elle estimait valoir 380 fr. Il lui en est accordé 200 fr.
- 4° M. Malan, à Grandson, a eu une ruche entièrement dévalisée et des rayons enlevés dans d'autres colonies. Il ne formulait pas le chiffre des dégâts.
- 5° M. Boson, à Fully, a eu une de ses ruches renversée et éventrée. J'ignore l'indemnité qui lui a été accordée.
- 6° M. Godat, aux Franches-Montagnes, a eu la désagréable surprise de voir qu'on lui avait volé une hausse pleine de miel qu'il estimait valoir 200 fr. Il en a reçu 50 fr.
- 7° M. Piquier, à Bure, a eu plusieurs ruches visitées par des maraudeurs, des rayons volés ainsi que divers objets pour lesquels il réclame 55 fr. On lui accorde 35 fr.
- 8° M. Quénet, curé à Cœurve, a perdu 5 ruches qui ont sciemment été renversées. Il estime les dommages à 200 fr. Je ne sais ce qu'il a reçu.

L. Forestier.

MALADIES DES ABEILLES EN 1925

par le Dr O. Morgenthaler

(Institut bactériologique du Liebefeld près Berne.)

(Directeur : M. le Professeur Dr R. BURRI.)

(SUITE ET FIN)

Les 46 cas d'*acariose* de la Suisse romande sont répartis dans les cantons de Genève (4), Vaud (1), Jura-Bernois (2) et Valais (39). Les

deux inspecteurs du Bas-Valais, MM. E. Rithner et Roduit, explorent à fond et de manière exemplaire ce foyer qui est très étendu.

Si les crédits ne tarissent pas, on peut s'attendre sûrement d'ici à quelques années à une épuration complète de la région.

Les 17 cas de la Suisse alémanique proviennent tous du canton de Berne; dans 16 ruchers de la vallée de Frutigen, on retrouva 44 colonies atteintes d'*acariose* et 18 dans un rucher du Seeland (à Worben près de Lyss). Ces deux foyers, grâce à la stricte application des prescriptions légales, semblent être détruits. La Société d'apiculture de Frutigen a fait procéder à l'examen de toutes les colonies de son

rayon et a distribué à tous les propriétaires d'abeilles une feuille volante rédigée par M. Wäfler. Le dernier cas d'acariose de cette région remonte à avril 1925 et jusqu'à ce jour, fin mars 1926, aucun nouveau cas a été annoncé. La plupart des ruchers infectés avaient été en contact entre eux par la vente de colonies ou d'essaims.

Une reproduction cartographique de la contrée avec indication du transport des colonies présenterait une image réellement intéressante ; c'est ce qu'avait fait M. R. Gygli dans la *Bienen Zeitung* de mai 1922 pour les cas de loque maligne de Heimiswil. Heureusement, on a pu de nouveau constater, qu'une colonie malade isolée peut rester très longtemps dans un rucher sans que les colonies voisines fussent infectées.

Quelques-unes des colonies infectées avaient totalement été ruinées par la maladie et l'examen y démontra de 50 à 100 % d'abeilles malades. D'autres colonies toutefois avec 10 à 20 % d'abeilles malades étaient fortes et ne présentaient aucun signe de maladie. Quelques-unes de ces colonies peu atteintes furent transportées dans des alpages éloignés pour y être mises en observation et au courant de l'année subséquente on n'y retrouva plus d'acares. Ces examens doivent pourtant encore être poursuivis.

Ces expériences et d'autres semblent devoir imposer la déduction que ce sont moins la variation de virulence du germe et une résistance variable des colonies qui décident de la gravité de l'acariose (et probablement aussi du noséma) que beaucoup plus la *quantité* du ou des germes qui assaillent la colonie. Dans un milieu fortement contaminé, la plus forte colonie finira par succomber. Par contre, l'augmentation de un ou de quelques germes de maladie dans une colonie, ne se fait apparemment pas d'une manière aussi terriblement rapide que le prêtent si souvent à croire théoriquement les expériences de culture faites sur des milieux artificiels. Il semble que *sans des conditions favorables* une colonie peut tenir en échec une faible infection ou même s'en débarrasser complètement, et à ce sujet nous sommes complètement d'accord avec les idées émises autrefois par le professeur Rennie.

Nous n'avons rien pu trouver de positif quant à l'origine de l'acariose dans la Suisse alémanique, et il est plus que probable que le foyer du Seeland existait depuis plusieurs années et celui de Frutigen depuis quelques dizaines d'années. On obtint des données plus sûres à Villeret (Jura-Bernois) où en 1924 et 1925 on trouva dans 5 ruchers, 26 colonies atteintes d'acariose et qui furent détruites par le soufre. Un apiculteur consommé de la région, mort depuis 15 ans,

a possédé pendant des années un rucher de plus de 30 colonies qui peu à peu périrent complètement. D'après des témoins oculaires, elles présentaient exactement les mêmes symptômes que nous relevons actuellement dans les colonies reconnues pour être atteintes d'acariose.

L'hiver passé et au printemps, aucun nouveau cas d'acariose n'est apparu à Villeret et au cours d'une visite faite à fin février, j'ai pu me convaincre que là aussi tout danger est écarté, même si ultérieurement quelques cas isolés pouvaient récidiver. Les apiculteurs connaissent maintenant la maladie et y sont attentifs dès les premiers symptômes, les ruchers du village sont bien tenus, et les apiculteurs plus instruits aident à ceux qui le sont moins à surveiller leur rucher. Si les visites sanitaires projetées dans les sociétés ont dans tout le pays le même résultat qu'à Villeret et à Frutigen, on pourra considérer que dans la lutte le pas le plus important aura été fait.

Il est étonnant que tout le pays à l'est du canton de Berne ne présente encore aucun cas d'acariose et cela permet d'espérer que nous arriverons encore à être complètement maître de la maladie. L'apparition toutefois de l'épidémie en Autriche et en Bavière doit nous engager à être continuellement sur nos gardes.

Les essais de changement de reines dans des colonies acarieuses du Bas-Valais et dont nous avons parlé dans notre dernier rapport annuel, nous ont prouvé avec toute la netteté désirable que la race noire n'est pas réfractaire à la maladie. Dès cinq colonies repourvues de reines noires, deux sont mortes au printemps et en été 1925; dans l'une le tiers et dans l'autre la totalité des abeilles étaient atteintes d'acariose. Les trois autres colonies périrent en février 1926 avec respectivement 70, 90 et 100 % d'abeilles infectées. Le rucher entier, comprenant 23 colonies presque toutes en train de périr, fut détruit par le soufre. Nous pensons revenir sur les détails très instructifs de cet essai d'une manière plus approfondie dans les « Archives de l'apiculture », et nous saisissons ici l'occasion pour remercier encore une fois ceux qui nous l'ont rendu possible :

L'Office vétérinaire fédéral pour son appui financier, M. l'inspecteur Roduit, à Saillon, et M. l'instituteur Michaud, à Bovernier, qui ont aimablement accompli tous nos désirs.

La supposition que la race noire pourrait être réfractaire à l'acariose m'était venue en retrouvant dans presque toutes les colonies de la Suisse alémanique l'acare qui ne se distingue pas de l'acarapis. L'expérience tentée dans le Valais démontre pourtant qu'une protection anatomique ou chimique, donc une immunité dans le vrai sens

du terme, n'existe pas. Il serait toutefois encore possible qu'une particularité *biologique* propre à la race noire s'oppose dans des conditions normales à la propagation de la maladie, de même qu'une particularité biologique (« sens de la propreté » plus accentué) permet à certaines races d'abeilles de se protéger contre la loque bénigne. Autrement on devrait admettre que l'acare « externe », quoique non distinct morphologiquement de l'acare des trachées, l'est en fait complètement par sa manière de vivre et représente ainsi une espèce biologique à part. Ce qui parle en faveur de cette supposition, c'est que l'acarapis woodi externe a été retrouvé par nous sur des abeilles provenant du Canada, alors que dans ce pays et dans toute l'Amérique, où sont représentées toutes les races d'abeilles, on n'a encore retrouvé aucun cas d'acariose pure. (Nous devons ces abeilles à l'amabilité de M. C. Vaillancourt, à Québec. De plus amples détails doivent pouvoir être lus dans son journal *L'Abeille*.)

Sur d'autres questions, comme par exemple la fréquente simultanéité de l'acariose et du noséma et le rôle important de l'hivernage, je renvoie, pour plus de concision, le lecteur à mon article « Problèmes de l'acariose et du noséma », publié dans le *Bienenwater* de février 1926, article qui est à la disposition de ceux que cela intéresse. L'article de Philipps qui y est cité sous le titre d'« Une source d'erreur dans l'étude des maladies des abeilles adultes », a paru maintenant sous une forme un peu changée dans « Les Archives de l'apiculture », volume 6, à propos du rapport du Congrès International d'Apiculture de Québec. Dans le même volume qui se rapporte à Québec se trouve, d'après les procès-verbaux de notre Institut, un tableau sur l'apparition des maladies des abeilles adultes dans les différents mois.

Que le *mal de mai* puisse être en effet, comme on l'admet souvent, une suite du gel, cela a été démontré l'année écoulée. Dans la nuit du 3 mai 1925 eut lieu une forte gelée et du 4 au 7 mai nous ne reçûmes pas moins de 18 cas de mal de mai typique.

Des 58 cas de « *maladie de la miellée des forêts* », il y en avait 50 qui apparemment étaient en corrélation avec la miellée. A une exception près, ils se présentèrent tous après le 10 juin, le dernier envoi étant daté du 9 août.

Un rapport très intéressant de M. Graf, à Herblingen, daté du 6 juillet, semble démontrer que tous ces cas ne doivent probablement pas être rapportés à une seule et même cause. M. Graf écrit : « Une seule colonie présente, depuis le début de la miellée dans les forêts, l'activité comme sur la planche de vol, beaucoup d'abeilles incapables

de voler et des mortes. Elle est encore forte. Depuis deux jours la miellée a cessé dans la forêt et les abeilles butinent sur les tilleuls. Pourtant, toutes les colonies présentent des abeilles mortes, mais cela ne se passe pas sur la planche de vol, et les abeilles paralysées rampent hors du trou de vol. » La maladie ne semble pas avoir éclaté avec autant d'intensité que ce fut le cas par exemple en 1920, alors qu'à beaucoup d'endroits on dut débarrasser le devant des ruchers des abeilles mortes au moyen d'une pelle. — Les autres huit cas qui rentrent dans cette rubrique étaient plutôt de nature chronique, se montrèrent déjà au printemps et ressortent probablement davantage du chapitre de la sous-nutrition, d'après Kuntsch, et dont nous avons parlé dans notre dernier rapport.

Le *loup des abeilles* (? le traducteur) (Philauthus), qui appartient aux guêpes terriennes et nourrit son couvain avec des abeilles, a été par place une véritable plaie dans le Valais en 1925. M. le Dr Wille, à Chippis, nous écrit à ce sujet : « Comme la destruction du couvain au moyen d'eau de goudron additionné d'ammoniaque ne réussissait pas bien à cause du pavé en bois, nous avons commencé à faire la chasse avec des filets et dès le premier jour, en 6 heures de temps, nous en avons capturé 632 sur 300 m² de surface. » M. le Dr Wille a richement approvisionné notre collection de cet ennemi des abeilles et nous lui en sommes reconnaissants.

Les comités de nos trois groupements nationaux ont encore prodigué l'année écoulée toute l'aide désirable à notre Institut et nous ne saurions assez les en remercier. Ce fut avec un plaisir tout particulier que le rapporteur, à l'occasion d'un cours de microscopie à Bellinzzone, entra en relation personnelle avec les apiculteurs tessinois. Bien que le chapitre des maladies des abeilles soit peu réjouissant, il a au moins cela de bon qu'il rapproche tous les apiculteurs suisses pour la défense commune. C'est là un bienfait qui leur sera fort utile encore dans d'autres domaines. •

Pour terminer, nous tenons encore à remercier tous les inspecteurs et tous les autres apiculteurs qui nous ont fait parvenir soit des rapports précieux, soit des envois intéressants.

Le Traducteur : Dr E. R.

ATTENTION

D'un court rapport qui nous parvient au dernier moment du Liebefeld, il résulte que les abeilles peuvent être empoisonnées par les préparations à l'arsenic, employées soit au vignoble soit sur les arbres fruitiers contre les divers ennemis de ces végétaux.

Un envoi parvenu de Martigny a tout d'abord été examiné. Cet examen est très difficile, par le fait que les abeilles normales portent elles-mêmes des traces d'arsenic dans leur organisme. Il faut que le chimiste fasse un examen très minutieux et qu'il fixe exactement la dose d'arsenic trouvée pour que l'on puisse conclure d'une façon précise s'il y a empoisonnement ou pas. Nous avons heureusement à Neuchâtel un spécialiste de ces analyses infinitésimales, M. le prof. Billeter, qui a trouvé une nouvelle méthode de détermination et construit des appareils spéciaux. Il a fixé la dose des abeilles de Martigny à 50 fois plus d'arsenic que dans les abeilles normales.

Un deuxième envoi est parvenu de St-Gall. Là, M. Billeter a trouvé que la dose était 100 fois plus forte.

Nous attirons donc vivement l'attention des apiculteurs des contrées où l'on utilise les préparations arsenicales sur ce nouveau danger pour nos abeilles. Les envois d'abeilles supposées empoisonnées doivent être faits à la station du Liebefeld qui fait un premier examen au point de vue des maladies parasitaires avant d'envoyer les suspectes à l'examen spécial du chimiste-analyste.

Nous aurons à suivre cela de très près afin de pouvoir prendre les mesures de précaution nécessaires.

Schumacher.

INSPECTION DES RUCHERS

**par les inspecteurs de la loque dans le canton de Neuchâtel
en 1925**

Les sept inspecteurs de la loque ont procédé à la visite de 4795 ruches en 1925, 30 ont été reconnues loqueuses et ont été détruites dans 13 ruchers.

Une somme de 941 fr. 75 a été distribuée aux sinistrés et 1554 fr. 90 représentent les frais et salaires des inspecteurs.

Un apiculteur, désirant déménager ses cinq colonies dans un autre canton, demanda à l'inspecteur l'autorisation nécessaire. A la visite, les quatre premières furent reconnues saines, mais la cinquième était

infectée. En étendant nos recherches aux ruchers voisins, nous découvrimmes un très important foyer, et presque toutes les ruches du village étaient contaminées.

Sous la conduite de M. le vétérinaire cantonal, nous procédons actuellement à l'achat pour la destruction par le feu du vieux matériel des ruchers contaminés et à la désinfection au lysoforme et aux pastilles de formol du matériel. Après ces opérations, les habits sont également désinfectés. Nous espérons par ce moyen arriver à anéantir la maladie.

Montezillon, avril 1926.

F. Savary.

ELEVAGE DE REINES

Au mois d'avril 1916, j'ai présenté aux lecteurs du *Bulletin* une vue de mon rucher de Sainte-Croix, enseveli sous la neige, le 12 mars 1915.

Aujourd'hui, je présente un cliché un peu différent, à la place de la neige, ce sont les fleurs du printemps, les sourires d'avril qui recouvrent ce rucher.

Il y a 31 ans que j'ai acheté d'occasion la ruche N° 1 (Layens, à gauche). Elle a toujours été habitée, logée en plein vent, sous la neige, la pluie ou le soleil. Elle n'est ni pourrie, ni vermoulue. Il est vrai qu'elle a bien reçu quelques couches de vernis ; elle était bleue au début, elle a été verte, maintenant, sur l'âge..., elle est grise ? ?... Comme les apiculteurs, elle change de couleur en vieillissant ?...

Dans le dernier *Bulletin*, j'ai lu avec plaisir l'article de M. Delacrétaz, concernant l'élevage des reines.

En 1920, sur le *Bulletin*, j'ai fait une petite campagne pour pousser les apiculteurs romands à sélectionner en élevant eux-mêmes les reines dont ils ont besoin, plutôt que de favoriser l'élevage à l'étranger.

J'ai avancé la même théorie que M. Delacrétaz (sauf en ce qui concerne les nuclei, car je préfère la ruchette isolée). Aujourd'hui, une tendance assez marquée semble dominer cette théorie pour la remplacer par celle des cupules démontables, du transfert des larves, des cellules royales artificielles, etc., etc. ; en un mot, on veut remplacer l'abeille, et fort souvent on ne fait que de la contrarier.

A Morges, l'année passée, il a été dit : Les reines d'essaimage ne valent rien... elles seront certainement essaimeuses... Quand la mère marche,... la fille court ? ? ?...

A côté de Morges, au village de Saint-Prex, sous l'horloge publique, il est écrit : « Laissons dire et faisons bien » ?

Pour ce qui me concerne, j'estime que les reines élevées pour l'essaimage sont généralement de belles et bonnes reines. Ce sont celles que je préfère entre toutes, particulièrement celles qui sortent



RUCHER D'ÉLEVAGE DE M. AUG. LASSUEUR A ONNENS

au 1^{er} plan : Ruchettes de fécondation et de conservation des reines

au centre : Ruches Layens et Dt-Bt pour l'élevage des reines.

en arrière : Ruches Dt-Bt pour la production du miel.

d'une bonne souche, malgré cela, j'ai assez peu d'essaimage dans mon rucher. Je connais bien des collègues qui pensent comme moi, et il y a aussi des maîtres dont personne ne conteste l'expérience, je cite seulement Bertrand, Ruffy...

A la base de toutes les théories sur l'élevage, je crois qu'il y a un malentendu. Trop facilement, on confond l'apiculteur amateur, c'est-à-dire celui qui fait de l'apiculture à côté d'une autre profession et ne peut y consacrer qu'une petite partie de son temps, avec l'apiculteur professionnel, qui fait de l'apiculture sa principale occupation, sinon la seule.

Dans cette dernière catégorie, il y a le spécialiste, éleveur et marchand de reines. Il est bien évident que celui qui veut produire des cents ou des mille reines annuellement, ne peut se contenter de la méthode naturelle, il doit recourir à un moyen plus expéditif, soit

une des méthodes dites artificielles, telles que celles d'Alley, Doodlite, Pratt, Perret-Maisonnette, Barbeau, etc., etc.

Pour les apiculteurs qui n'ont pas plus de 15 ruches, qui n'ont par conséquent besoin que de 5 - 6 reines par année, qui ne consacrent que peu de temps à leurs abeilles, les méthodes artificielles ne sont pas à recommander, car les déceptions qu'elles procureraient, décourageraient souvent à faire de l'élevage. A quoi servirait-il à un apiculteur de produire 40 ou 50 reines vierges, s'il n'a pas le matériel nécessaire pour les faire féconder ?

Laissons aux spécialistes toutes ces méthodes compliquées, qui demandent beaucoup de temps, de soins, de savoir-faire, d'outillage et de matériel. Enseignons la méthode la plus simple, qui ne demande que le minimum de temps, de peine et de dépense, ce sera le plus sûr moyen d'intéresser le plus grand nombre d'apiculteurs à l'élevage et d'arriver au sélectionnement de nos ruchers.

Au dernier congrès d'apiculture, à Québec en 1925, un maître dont personne ne conteste l'autorité mondiale, M. C.-P. Dadant, disait : « Depuis vingt-cinq ans, je n'élève plus de reines pour la vente, c'est une besogne trop désagréable, car on n'arrive jamais à contenter tout le monde, malgré toute la peine qu'on se donne et le bas prix qu'on vend les reines. » Si un maître tel que M. Dadant raisonne ainsi, que doivent dire ceux qui n'ont ni son expérience, ni ses moyens de production ?

Par contre, dans son livre *Le Système Dadant*, il conseille l'élevage des reines nécessaires au rucher, afin de sélectionner.

Chaque année, il fait élever par la ou les ruches qui ont donné le meilleur résultat comme production de miel, il ne se sert pas de cupule, ne transfère aucune larve, ne fait aucune cellule royale artificielle, il laisse faire ses abeilles, se bornant à choisir lui-même la souche qu'il veut pour la reproduction.

J'ai la conviction que ce système est le bon pour la grande majorité des apiculteurs. La couleur et la race sont moins importantes que la production du miel et le caractère. En faisant régulièrement élever chaque année des reines provenant de la colonie qui a eu le record du rucher pour la production du miel, en éliminant les reines dont la descendance est agressive, on arrive certainement à un bon résultat et on doit obtenir le maximum de rendement, tout en conservant des abeilles saines et acclimatées.

Onnens, le 15 mai 1926.

Aug. Lassueur.

PONTE DE REINES

On discute sur la capacité de ponte des reines. Voici ce que je viens de constater : une colonie croisée italienne de force moyenne, dont l'activité laisse plutôt à désirer, possédait le 2 avril seulement deux cadres de couvain. Comparativement aux voisines, elle est en retard surtout que la reine est de 1925 ; voulant juger cette dernière en vue de son remplacement éventuel, j'introduisis, séance tenante, un cadre vide dans le nid à couvain. Vérification le 5 après-midi : le cadre intercalé était rempli d'œufs du haut en bas, seul le dessus du dit à l'arrière est occupé par très peu de provision (quelques centimètres carrés). A part cela, la ponte s'est étendue sur un quatrième cadre dont le côté externe du nid est absolument garni d'œufs ainsi que l'autre côté, au centre, un espace deux fois plus grand comme la paume d'une main ; le reste était occupé par du pollen frais.

Si l'évaluation d'un cadre D. B. à 9000 cellules ouvrières est juste, cette reine, que je taxe de moyenne, aurait pondu la valeur d'un bon cadre et demi d'œufs en trois jours, soit pour être modeste une douzaine de mille œufs dans l'espace de 72 heures et ceci sans aucune excitation quelconque. Les cadres introduits sont de belles bâtisses de 2 ans sans cellules de faux-bourçons, ni fausses bâtisses. — J'estime que cette ponte n'a rien d'extraordinaire que suivant l'époque, les races d'abeilles (chypriotes, carnioliennes), elle peut être beaucoup plus forte, c'est-à-dire atteindre et dépasser 200 - 220 œufs à l'heure.

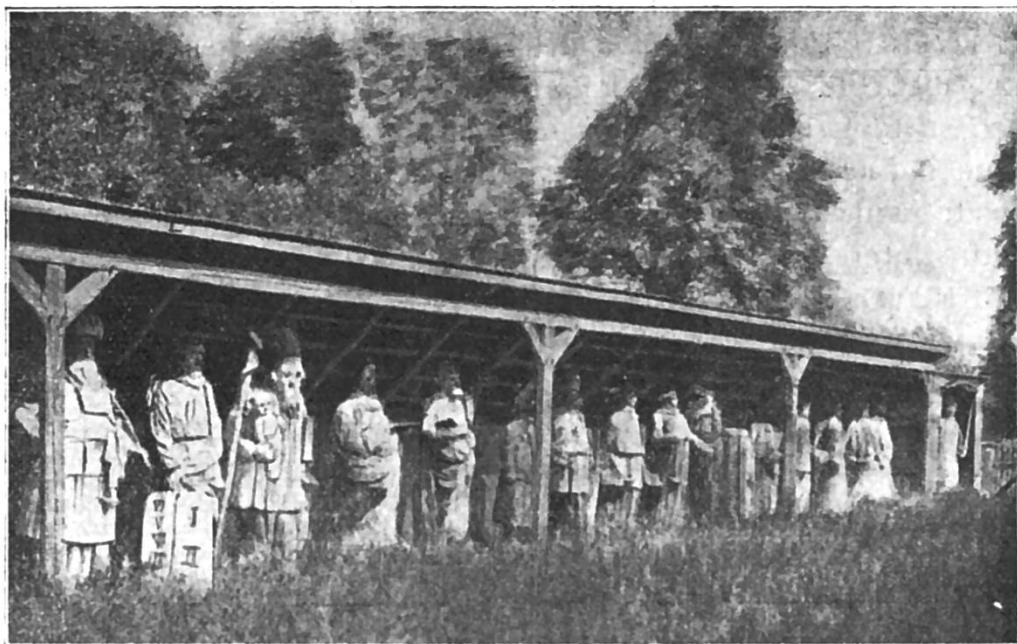
Prilly, 6 avril 1926.

A. Grobet-Magnenat.

UN SINGULIER RUCHER

Le charmant petit village de Höfel, dans la Basse Silésie, possède une collection de ruches d'abeilles probablement unique en son genre. Cet étrange rucher est en effet formé de vingt ruches qui ne sont rien moins que de vraies statues de personnages divers, grandeur naturelle, sculptées dans le bois et bariolées de multiples couleurs. Ce furent des moines du couvent de Nauenberg, qui possédaient une terre en cet endroit, puis un nommé Ueberscher qui, dans la seconde moitié du XVIII^{me} siècle, transformèrent ces figures en ruches. On voit dans cette curieuse société des statues, qui occupent un espace d'environ 20 mètres de long : un évêque, un abbé, un moine, une religieuse, Moïse, Aaron, Siméon, Pierre, Paul, un officier, une paysanne, des paysans, une

filles de ferme, un soldat avec sa promise, un veilleur de nuit et l'éleveur d'abeilles, Ueberscher lui-même, très fidèlement représenté. Chaque figure tient dans les mains un objet distinctif ; la fille de



ferme a une tasse à café, la paysanne une bouteille, l'abbé un livre, l'évêque une crosse, la nonne un chapelet, Moïse le serpent d'airain, Aaron les insignes du grand prêtre, Siméon un livre et un enfant au maillot (Jésus enfant), la fiancée du soldat, qui est taillée dans le même bloc que son futur époux, un éventail. Le veilleur de nuit placé dans sa guérite porte le sabre et la hallebarde.

Massonnens, le 7 mai 1926.

Léopold Rey.

ARRÊTÉ D'EXÉCUTION

*du 3 mai 1926 de la loi du 26 novembre 1923, instituant
une caisse d'assurance contre les pertes causées par la
loque et l'acariose des abeilles.*

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, vu le préavis du Département de l'intérieur ; en application de l'article 23 de la loi du 26 novembre 1923 instituant une caisse d'assurance contre les pertes causées par la loque et l'acariose des abeilles, arrête :

CHAPITRE I. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

*Maladies des abeilles soumises aux dispositions de la loi
fédérale sur les épizooties.*

Article premier. — La loque des abeilles (loque américaine (bacillus larvae) et loque européenne (bacillus pluton) — couvain saxiforme) et l'acariose des abeilles, étant de nature contagieuse, sont classées, en

exécution des arrêtés du Conseil fédéral du 3 décembre 1909 et du 18 avril 1923 au nombre des épizooties présentant un danger général, dans le sens de l'article premier de la loi fédérale du 13 juin 1917 sur les mesures à prendre pour combattre les épizooties et de l'article 140 de l'ordonnance (du 30 août 1920) pour l'exécution de la dite loi.

Déclaration obligatoire.

Art. 2. — Tout propriétaire de ruches atteintes ou suspectes doit en faire la déclaration immédiate à l'inspecteur du bétail de son arrondissement.

Obligations de l'inspecteur du bétail.

Art. 3. — L'inspecteur du bétail signale au Département de l'intérieur et au préfet, au moyen d'avis sanitaires, l'existence ou la suspicion de l'une des maladies énumérées à l'article premier du présent arrêté.

Avis de maladie transmis par le Département de l'intérieur, à l'inspecteur cantonal.

Art. 4. — Le Département de l'intérieur transmet à l'inspecteur cantonal de la loque et de l'acariose un avis signalant le cas.

Enquête.

Art. 5. — L'inspecteur cantonal va ou envoie l'inspecteur régional de l'arrondissement pour procéder à l'inspection des ruches suspectes et faire une enquête sur la provenance de la maladie.

Etendue de la zone à ban.

Art. 6. — En cas de maladie, le Département de l'intérieur détermine, sur rapport de l'inspecteur cantonal, l'étendue de la zone qui doit être mise à ban.

Les limites de cette zone coïncident dans la règle avec celles des communes ou des arrondissements d'inspection du bétail dans lesquelles la loque ou l'acariose aura été constatée.

Application des mesures.

Art. 7. — L'application des mesures à prendre est confiée à l'inspecteur cantonal.

Les opérations de traitement, désinfection ou destruction des colonies et de matériel sont effectuées par l'inspecteur régional.

CHAPITRE II. — MESURES DIVERSES

Interdiction de sortir de la zone à ban.

Art. 8. — Il est interdit de sortir des ruches et des colonies de la zone à ban, de même d'en introduire.

Interdiction de déplacer des colonies et du matériel provenant d'un rucher infecté.

Art. 9. — Il est interdit de vendre, prêter, donner ou transporter des colonies, rayons, ruches ou ustensiles provenant d'un rucher infecté. Dans tout rucher, les habitations non occupées et les récipients servant au miel et aux rayons seront fermés de manière à ce que les abeilles ne puissent y pénétrer. Ils peuvent être détruits dans les cas graves.

Peuplement de ruchers infectés.

Art. 10. — Les ruchers dans lesquels la loque ou l'acariose sont constatées ne peuvent être augmentés la même année par l'achat de colonies, ni par essais artificiels. De même, les ruchers dont toutes les colonies ont été détruites ne peuvent pas être peuplés la même année.

Obligation de désinfecter les ruchers infectés.

Art. 11. — Les ruchers infectés doivent être désinfectés suivant les prescriptions du Département de l'intérieur, service sanitaire. Aucune colonie ne peut être remplacée dans un rucher avant qu'il ait été désinfecté.

Levée de ban.

Art. 12. — Le ban sera levé par le Département de l'intérieur trois mois après la constatation du dernier cas de maladie, sur préavis de l'inspecteur cantonal.

CHAPITRE III. — INDEMNITÉS

Estimation des ruches détruites.

Art. 13. — L'estimation des indemnités à payer par la caisse est confiée à l'inspecteur cantonal.

Toutefois, les inspecteurs régionaux peuvent être autorisés par le Département de l'intérieur ou l'inspecteur cantonal de la loque à procéder à cette opération.

Normes à observer pour l'estimation.

Art. 14. — L'estimation doit toujours précéder la destruction. Elle est faite en tenant uniquement compte de la force de la colonie, de ses provisions, du nombre et de la qualité des rayons.

Le tarif suivant est prévu :

1. *Habitation détruite* payée suivant système, fabrication et état de conservation, de fr. 3.— à 40.— ;

2. *Rayons de 1^{er} choix* fr. 2.50, rayons des hausses fr. 1.25 ;

Rayon de moindre valeur fr. 1.80, rayons des hausses 90 centimes ;

3. *Abeilles* : du 1^{er} janvier au 30 juin : fr. 25.— pour le 1^{er} kilog. avec la reine, et fr. 1.50 pour chaque 100 gr. en plus, maximum fr. 40.— ;

Du 1^{er} juillet au 31 décembre : fr. 15.— pour le premier kilog. avec la reine et fr. 1.— pour chaque 100 gr. en plus, maximum fr. 25.—.

Toutefois, le prix d'estimation d'une ruche détruite en entier (colonie et habitation avec tous ses cadres) ne pourra pas dépasser fr. 100.— pour une ruche à cadres mobiles, et fr. 30.— pour une ruche à cadres fixes.

Droit à une indemnité du 80 % de la valeur du dommage pour les ruches détruites.

Art. 15. — Tout propriétaire a droit à l'indemnité prévue par la loi, soit le 80 % de la valeur du dommage, pour toute ruche détruite.

Païement de l'indemnité.

Art. 16. — L'indemnité est payée par le Département de l'intérieur, sur le vu du procès-verbal de l'inspecteur cantonal.

CHAPITRE IV. — RUCHES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

TRANSPORT DE RUCHES DANS LE CANTON

Obligation de déclarer l'introduction dans un rucher de colonies étrangères au canton.

Art. 17. — Toute personne qui introduit dans son rucher des colonies de provenance étrangère au canton, doit en informer l'inspecteur du bétail, dans les 48 heures. Celui-ci avise l'inspecteur cantonal.

La colonie sera visitée, dans les 8 jours, aux frais du propriétaire, et, si elle est reconnue malade, détruite sans indemnité.

Pour toute « colonie nue » ce délai est prolongé à un mois.

Transport de ruches dans une autre commune.

Art. 18. — Toute personne qui désire transporter des abeilles dans une autre commune que celle de leur séjour ordinaire, doit en faire

la demande à l'inspecteur cantonal, en indiquant le lieu où elle veut les conduire.

L'inspecteur cantonal fera visiter, aux frais du requérant, les ruches ou ruchers par l'inspecteur régional ; s'il n'y trouve pas traces de maladie et que le lieu de transport ne soit pas contaminé, l'autorisation sera accordée. En cas contraire, elle sera refusée.

CHAPITRE V. — RECOURS. — PÉNALITÉS

Recours.

Art. 19. — En cas de contestation sur la présence de la maladie, il y a recours au bactériologue désigné par le Département de l'intérieur, service sanitaire.

Si le bactériologue reconnaît fondée la réclamation du propriétaire, les frais d'expertise sont à la charge de l'assurance. Dans le cas contraire, ces frais et ceux d'une deuxième visite de l'inspecteur sont supportés par le recourant.

Pénalités.

Art. 20. — Les contraventions au présent arrêté sont punies conformément aux dispositions de la loi fédérale du 13 juin 1917 sur les mesures à prendre contre les épizooties et de son ordonnance d'exécution du 30 août 1920.

Art. 21. — Le Département de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté ; il est compétent pour trancher, sans autre recours, toute difficulté provenant de son application.

Art. 22. — Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur et abroge ceux du 1^{er} avril 1911 sur la loque des abeilles, et du 2 septembre 1919 complétant l'arrêté du 1^{er} avril 1911 par l'adjonction d'un article 8 *bis*, et modifiant les articles 9 et 12.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 3 mai 1926.

Le président :

N. BOSSET.

Pr le chancelier :

A. GUIGNARD, sec.

(L. S.)

ECHOS DE PARTOUT

Les soixante-quinze ans de M. Dadant.

Le 6 avril dernier, M. C.-P. Dadant a célébré son 75^{me} anniversaire. Né à Langres, le 6 avril 1851, il suivit à l'âge de 12 ans son père aux Etats-Unis. Dès cette époque il fut le collaborateur, puis le successeur du grand apiculteur à qui nous sommes redevables de tant de progrès.

Resté jeune de cœur, M. Dadant est en pleine possession de toutes ses facultés. Il vient d'achever la traduction en anglais des *Nouvelles observations* de François Huber, et ses collaborateurs disent qu'il ne leur est pas facile d'effectuer un travail quotidien égal au sien.

Dans le numéro d'avril de l'*American Bee Journal*, le personnel de la maison publie une brève esquisse de la vie toute de travail et d'honneur de son chef. M^{me} Dadant, la fidèle et dévouée compagne de

l'apiculteur depuis cinquante ans, est associée à son mari dans la reconnaissance générale. Les deux époux ont fêté, en novembre 1925, le cinquantième anniversaire de leur mariage, mais le maître avait interdit à ses collaborateurs d'en parler. Cette fois-ci, ils ne l'ont pas averti, préférant, disent-ils, répandre quelques fleurs sur un ami pendant sa vie que d'attendre pour le faire qu'il les ait quittés pour toujours : ils ont parfaitement raison.

De notre côté, nous sommes certain d'être l'interprète de tous les apiculteurs de la Suisse romande en présentant à M. et M^{me} Dadant nos félicitations et nos vœux les plus sincères pour qu'ils jouissent longtemps encore de leur verte vieillesse.

* * *

Une nouvelle plante mellifère.

M. R.-E. Richardson recommande, dans le *British Bee Journal*, une nouvelle plante nectarifère, le *Nepeta Mussini*. Originnaire de la Sibérie et prospérant dans les climats froids, cette plante est une labiée, proche parente de la cataire ou herbe aux chats (*Nepeta cataria*) qu'on rencontre dans les lieux arides et pierreux. Elle fleurit dès le printemps jusqu'aux gelées et semble produire du nectar sans interruption, car elle est visitée continuellement par les abeilles. Elle prospère même dans les sols rocailleux, et pourrait probablement être acclimatée par nos collègues de la montagne dans les terrains incultes des Alpes et du Jura.

* * *

Diagnostic de la loque américaine.

On sait qu'il est assez difficile de distinguer l'une de l'autre les deux espèces de loques. D'après l'*American Bee Journal*, un ancien inspecteur des ruchers du Missouri a remarqué que les abeilles lèchent le contenu des cellules où des larves sont mortes de la loque européenne, lorsqu'on leur offre ce liquide au bout d'une allumette, par exemple. Elles ne sucent *jamais* les restes de la loque américaine (*Bac. larvae*). Ce signe est certain.

M. Dadant explique que, suivant les recherches de Sturtevant, les larves mortes de la loque européenne sont encore sucrées, ce qui n'est pas le cas pour les victimes de la loque américaine. Il indique comme autres symptômes sûrs de cette dernière maladie :

1. La pourriture des larves après quelques jours.
2. L'odeur de colle-forte.
3. La couleur brun café.
4. Le fait que *toutes* les larves mortes sont dressées dans les cellules, la plupart de ces dernières étant operculées.

* * *

Le travail dans et hors de la ruche.

Dans la *Zeitschrift für vergl. Physiologie*, M. Rösch rend compte des recherches qu'il a entreprises sur la répartition du travail entre les abeilles d'une colonie. L'auteur marque (peint) d'une même couleur 30 à 40 abeilles aussitôt après leur naissance ; il les observe ensuite pendant toute leur vie. Il en a examiné ainsi 550 réparties en 15 groupes, pendant l'année 1925.

Indépendamment de la production de la cire laissée de côté pour le moment, M. Rösch a constaté que les ouvrières se livrent, suivant leur âge, à huit séries d'occupations différentes, comme suit :

1^o Deux premiers jours après la naissance, nettoyage des cellules et préparation de ces dernières pour une nouvelle ponte ; les parois sont enduites d'un liquide spécial. Si le travail n'abonde pas, ces abeilles se reposent. Pendant ces deux premiers jours, elles reçoivent leur nourriture d'abeilles plus âgées.

2^o Du troisième au cinquième jour, nourrissage des larves *âgées* au moyen de miel ou de nectar et de pollen.

3^o Du sixième au treizième jour, nourrissage des *jeunes* larves au moyen de bouillie larvale. Ce ne sont donc pas les toutes jeunes abeilles qui produisent la nourriture élaborée, nécessaire aux larves qui viennent d'éclore ; M. Rösch explique que les glandes spéciales n'ont pas atteint leur complet développement avant cinq ou six jours.

4^o et 5^o Réception du nectar apporté par les butineuses et foulage du pollen. Cette série d'occupations ainsi que les suivantes ne commence pas aussi régulièrement que les précédentes ; elle dépend des circonstances, température, abondance ou rareté de la récolte. Le commencement n'arrive cependant pas avant le onzième jour. Les abeilles de cette série reçoivent des butineuses le nectar à l'entrée de la ruche et le déposent dans les cellules. En même temps, elles foulent, en le piétinant, le pollen apporté directement dans les rayons. Lorsque ces abeilles ne sont pas en nombre suffisant, les butineuses portent elles-mêmes leur charge dans l'intérieur de la ruche.

Le travail des réceptrices les a sorties du nid à couvain pour les amener au trou de vol ; c'est une transition entre le travail intérieur et le travail extérieur.

6^o Travail de voirie et de nettoyage de la ruche ; en même temps, fonctions de sages-femmes. Les abeilles de cette équipe aident à l'éclosion des jeunes et emportent au dehors les opercules, les cadavres et autres détritrus.

7° Les abeilles sont maintenant sentinelles et ventilatrices au besoin ; elles se montrent agressives et sont facilement excitées.

8° Vers le vingtième jour après leur naissance, un peu plus tôt ou un peu plus tard, suivant les circonstances, l'abeille devient butineuse ; c'est sa dernière promotion et elle ira à la récolte jusqu'à sa mort qui survient déjà, pendant la saison du travail, du trentième au trente-cinquième jour en moyenne, 55 jours étant l'extrême limite constatée par M. Rösch.

L'auteur n'a pas observé un service spécial de la reine ; il est probable que cette dernière est alimentée par les nourrices des jeunes larves.

Ces observations sont très intéressantes et, si elles sont confirmées, elles nous paraissent avoir une valeur pratique que tout apiculteur reconnaîtra sans peine.

J. Magnenat.

MIELLÉE ET MIELLAT

Les apiculteurs qui ont eu le privilège de lire les ouvrages du Dr A. Forel sur les fourmis, particulièrement les fourmis suisses, trouveront la question du puceron longuement traitée, puisque ces derniers font l'office de nettoyeuses des exsudations des végétaux et des insectes, principalement des pucerons, et élèvent pour leurs besoins les pucerons, comme fait le paysan avec ses vaches. Il en existe dans certains nids jusqu'à dix-sept variétés. La fourmi a ses pâturages sur des conifères, même sur le céleri où le puceron peut se reproduire.

Je n'ai jamais vu des abeilles sur les rameaux où opèrent les pucerons. Les fourmis récoltent les matières visqueuses laissées par les pucerons, et les pucerons ne suffisent pas aux nombreuses colonies de fourmis qui peuplent nos campagnes et nos jardins.

Voici ce que dit un maître en la matière, M. Gaston Bonnier, auteur des *Nectaires* :

On doit donner le nom de miellat à des exsudations sucrées déposées sur les feuilles par des aphidiens ou des cochenilles, tandis que la miellée est émise directement par les feuilles à travers les orifices stomatiques, lorsque le végétal se trouve dans des conditions particulières.

Le miellat de pucerons se produit plus fréquemment que la miellée végétale ; il ne contient pas de saccharose, mais un autre sucre non réducteur, la mélézitose, des glucoses et beaucoup de dextrine.

Les miellées végétales renferment souvent du saccharose, remplacé par la mannitose dans la miellée du frêne, du sureau et du chêne, par la mélézitose dans la miellée du larix, de la dextrine et des gommes.

Les arbres sur lesquels M. Bonnier a observé la miellée végétale sont les suivants : chêne, frêne, tilleul, sorbier, épine-vinette, ronce, framboisier, peuplier, bouleau, érable, sycomore, épicéas, sapin, pin, aune, vigne, tremble. Elle se produit aussi sur un certain nombre de végétaux herbacés : seigle, salsifis.

La miellée apparaît sur les feuilles de l'année précédente des conifères cités plus haut, dès les premières journées chaudes du printemps ; chez les autres arbres seulement dans les mois de juin - juillet. Tandis que le miellat des pucerons peut se maintenir toute la journée et se ralentit pendant la nuit, la miellée de feuilles ne se produit que pendant la nuit, et ne peut tomber en gouttelettes abondantes que le matin avant le lever du soleil. Elle est due, en effet, à un phénomène de chlorosudation et est favorisée par un état hygrométrique élevé et un apport d'eau par l'intérieur de la plante ; ces conditions se trouvent réalisées quand des nuits fraîches sont intercalées entre des journées chaudes et sèches.

L'exsudation de la miellée atteint son maximum au lever du jour ; le liquide sucré disparaît ensuite rapidement, l'eau étant éliminée par chlorovaporisation et le sucre réabsorbé par les feuilles.

M. Bonnier dit que les abeilles abandonnent la miellée aussitôt qu'une production nectarifère florale se produit. Elles dédaignent particulièrement le miellat de puceron qui, par sa composition, diffère beaucoup plus du véritable nectar que la miellée végétale.

Le miellat de puceron se rencontre spécialement sur les tilleuls, les lilas, les pruniers, les cytises, les aubépines.

Les miels de fleurs sont lévogyres, par suite de la prédominance de la lévulose qu'ils contiennent, tandis que la présence de la dextrine rend les miels de miellat et de miellée dextrogyres.

Louis Roussy.

Pesées de nos ruches sur balance en avril 1926

STATIONS	Altitude mètres	Force de la colonie	Augmentation Grammes	Diminution Grammes	Journée la plus forte Grammes	DATE	Augmentation nette Grammes
Premplaz (Valais)	880	D.-B. forte					
St Luc »	1650	» »	—	5700	—	—	5700 Dim.
Chili s. Monthey	401	» »	6250	3550	1400	13	2700 Aug.
Bulle (Fribourg)	780	» moyenne	4900	—	2800	30	4900 »
Dompierre »	475	» bonne	manque				
Vandœuvres (Gen.)	430	D.-T. très bon.	1400	1200	800	30	200 »
Châtelaine »	430	D.-B. »	manque				
Sullens (Vaud)	603	D.-T. moyenn ^e	700	4200	400	14	3700 Dim.
Chavannes »	385	D.-B. bonne	5300	—	—	—	4300 Aug.
Coppet »	380	» »	250	1100	50	—	850 Dim.
Rances »	560	» »	manque				
Cressier (Neuchâtel)	435	» »	—	2500	—	—	2500 »
Cernier »	834	» »	manque				
Buttes »	700	D.-B. moyenn ^e	—	2000	—	—	2000 »
Le Locle »	915	» »	nourri				
Côte Neuchâteloise	430	D.-T. moyenn ^e	nourri				
Coffrane (Neuchâtel)	800	» »	7800	3700	1900	29	4100 Aug.
Tavannes Berne	761	D.-B. »	nourri				
Corcelles »	650	» »	4850	4050	1400	20	800 »
Prêles »	820	» »	3250	3250	—	—	1000 »
Glovelier A »	515	D.-B. bonne	manque				
Glovelier B »	515	» »	»				
NOUVEAUX							
Vuibroye Vaud	620	—	9500	9800	2350	30	300 Dim.
Choex Valais	621	D.-B. bonne	6500	2200	1200	14-15	4300 Aug.

OBSERVATIONS SUR LA FÉCONDATION DES ŒUFS

Le 14 juillet 1925, je reçus un essaim en provenance du Tessin, que je logeais sur cinq cadres, non sans difficultés (car les bestioles étaient d'une humeur à effrayer un débutant), sortant en trombe de la caisse, dès son ouverture ; deux cadres de nourriture, mal assujettis, s'étaient détachés pendant le transport et de nombreux cadavres furent activement sortis de la ruche, sitôt l'essaim mis dans son habitat. Néanmoins tout paraissait marcher à souhait, et les apports de pollen, ainsi que l'activité les jours suivants furent de taille à me faire croire que la reine était à son poste.

Quatorze jours plus tard, le 27 juillet, visite et constatation de l'orphelinage ; tout en ayant la même activité qu'auparavant il n'y avait point de couvain.

Je lui donnai un rayon de couvain et d'œufs pris dans une colonie de choix et remis tout en ordre. Huit jours plus tard, nouvelle visite, mais quelle surprise ! Tous les œufs contenus dans le cadre mis le 27 juillet (celui-ci n'ayant pas été mis exactement au centre) avaient été transportés dans les deux cadres voisins du centre, et ces œufs transportés devinrent tous de minuscules mâles. Les abeilles ont sans doute effectué ce travail pour concentrer leur progéniture. A mon humble avis, n'y a-t-il pas, dans ce fait patent et contrôlé par un voisin, une indication précieuse sur la *non fécondation* des œufs, soi-disant pondus dans les grandes cellules, et ne serait-ce pas plutôt les abeilles qui les y mettent, quand le moment de l'essaimage est là, œufs qui, par la manutention ont abandonné le germe fécondant ; ou bien, autre supposition, serait-ce par une *nourriture appropriée* que les abeilles obtiennent à volonté des mâles, reines ou ouvrières. D'ailleurs, les colonies voulant essaimer, ne préparent pas les cellules *toujours* à l'avance, mais dégagent plutôt les cellules où les œufs sont déjà éclos, pour pouvoir allonger celles-ci verticalement, et ceci peut-être, contre la volonté de la reine existante dans la ruchée ; car on a peine à croire qu'une reine encore jeune et vigoureuse se prête volontairement à l'élevage de rivales qui, plus tard, l'expulseront de sa ruche ou la mettront à mort ! Conclusion : La reine ne dirige rien dans la ruche, la réflexion n'appartient qu'à la communauté des ouvrières. Pour appuyer cette opinion, je vous citerai que, parmi les œufs transportés dans le cas précédent, se trouvaient cinq belles cellules royales qui n'ont donné, quoique écloses normalement par le bas, aucun résultat, malgré l'affluence des mâles à cette époque dans

notre région. Ces reines n'étaient donc *probablement* pas aptes à la fécondation ? A mon avis, les œufs pondus par la reine, seraient tous de même espèce, donc fécondés, et aucune intervention mécanique (pression de l'abdomen de la reine en pondant dans les petites cellules) ne se produirait. Autant de questions assez troublantes que je m'abstiendrai de solutionner, laissant ce soin aux savants ?

Vu l'état de la colonie susmentionnée, il m'a fallu, après l'avoir renforcée par du couvain pris à d'autres ruches, lui donner une reine importée, ce qui a très bien réussi, et ceci le 29 août, dont un et demi mois après sa mise en ruche.

Je ne prétends pas, par ces quelques lignes, émettre une certitude, et mettre trop en doute les affirmations de nos vieux maîtres, mais il serait intéressant que des observations contrôlées soient faites par des apiculteurs éprouvés et plus à la recherche de l'absolu et du mystérieux que je le suis.

Borloz.

NOUVELLES DES SECTIONS

FÉDÉRATION VAUDOISE D'APICULTURE

L'assemblée générale annuelle de la Fédération vaudoise d'apiculture aura lieu le 18 juillet, à Avenches.

Un communiqué fixant l'ordre du jour paraîtra dans le *Bulletin* de juillet.

Le Comité prie tous les apiculteurs vaudois de retenir cette date afin de se rencontrer nombreux dans la petite cité d'Avenches.

— La F. V. A. ouvre un concours d'emballage de sections en vue du transport par poste ou chemin de fer et de l'exposition sur les marchés. Les résultats seront proclamés à l'assemblée générale. Les concurrents devront faire parvenir leurs emballages pour le 10 juillet à l'adresse de M. Miauton, poste restante, Avenches. Ils s'inscriront avant le 1^{er} juillet auprès de M. Piot, président à Pailly, et devront se désigner par un « moto ».

Le Comité de la F. V. A.

* * *

Société d'apiculture de Lausanne.

Les membres de la Société sont informés que l'assemblée d'été aura lieu à Morrens le 27 juin, à 15 heures. Ordre du jour : Opérations statutaires ; visite de rucher ou conférence. La beauté du site attirera certainement un grand nombre d'apiculteurs.

Contrôle du miel. — Le Comité recommande vivement aux sociétaires le contrôle de leur récolte. Le miel contrôlé est de vente plus facile. Au lieu de 250 gr., les échantillons prélevés ne seront plus que de 60 gr. S'inscrire auprès du président, A. Grandchamp, Les Fauconnières, Lausanne, avant le 15 juin, en indiquant la date approximative de l'extraction. Les sociétaires inscrits recevront par une circulaire les renseignements complémentaires.

Le contrôle sera confié à l'Office cantonal, par garantie de parfaite impartialité.

Le dépôt est toujours en mains de M. Gonthier, Solitude 11 ; il n'y sera vendu que du miel contrôlé.

Cet avis tient lieu de convocation.

Le Comité.

* * *

Société Genevoise d'apiculture.

Les membres de la Société Genevoise d'Apiculture sont convoqués pour :

1^o Le lundi 14 juin 1926, à 20 h. 30, au local. Réunion amicale.

Il ne sera pas adressé de convocation.

2^o Le dimanche 20 juin 1926 : Assemblée générale du printemps et journée apicole et champêtre, à Veyrier. Visite de ruchers. Pique-nique. Exposition de nouveautés apicoles, etc.

Le programme détaillé sera adressé ultérieurement.

* * *

Section Valaisanne.

Ordre du jour de l'assemblée générale de la Valaisanne, le 12 juin, à 9 heures, à l'Hôtel de Ville, à Sion.

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. — Rapport des comptes de la Section. — Rapport des comptes de l'assurance loque. — Rapport du président. — Renouvellement du Comité. — Propositions individuelles. — 12 h. Repas en commun à l'Hôtel de la Paix. — 14 h. 20. Réception à la gare des membres de la Romande. — 14 h. 45. Réunion des membres de la Romande à l'Hôtel de Ville.

Pour le reste du programme, voir le *Bulletin* de mai.

Le Comité.

* * *

Société Cantonale Neuchâteloise.

La première assemblée annuelle des membres de la caisse d'entr'aide contre le noséma a eu lieu le 9 mai à Neuchâtel.

L'automne dernier, 61 apiculteurs du canton avaient versé des cotisations pour 642 ruches, soit près de 130 fr. Un seul apiculteur a subi, cette année, des pertes dues au noséma, mais le mal est grand, 17 ruches sont anéanties. Le Liebefeld qui a examiné les échantillons d'abeilles mortes spécifie bien qu'il n'y a pas de doute, le noséma est la cause de la mortalité. De son côté, le contrôleur de la région certifie que toutes les ruches en question sont bien pourvues de provisions, de sorte que conformément aux statuts, l'assemblée unanime décide de verser les 130 francs en caisse à l'apiculteur sinistré. Sur la proposition d'un collègue de Colombier, une cotisation supplémentaire, volontaire de 1 franc, est décidée. Vingt-et-un membres présents, heureux d'avoir des ruchers indemnes, font immédiatement bon accueil à cette proposition, ce qui permettra d'arrondir d'autant l'indemnité. C'est bien peu, mais les années dernières les apiculteurs éprouvés ne recevaient absolument rien pour les encourager à lutter. C'était l'abandon complet devant la catastrophe. La discussion qui suit fait bien remarquer qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un rucher malade pour assurer ses colonies. Les apiculteurs qui n'ont pas encore fait connaissance avec la maladie devraient se faire un plaisir de verser la minime cotisation de fr. 0.20 par ruche afin de venir en aide aux apiculteurs atteints par le noséma. En attendant que des directions scientifiques soient établies pour enrayer cette maladie encore si énigmatique, il faut s'entr'aider.

« Confusius l'a dit, suivons tous sa doctrine ! » Chacun prend la résolution de faire de la propagande pour que l'année prochaine notre caisse d'entraide compte trois ou quatre fois plus de membres. N'ayons pas peur de « partir en guerre » et de rassembler une nombreuse troupe pour soutenir nos collègues qui luttent contre une maladie décourageante.

B. Perrenoud.

* * *

Côte Neuchâteloise.

Contrôle du miel. — Tous les apiculteurs sont très vivement engagés à faire contrôler leur récolte. Pour encourager nos membres à utiliser le service du contrôle, il a été décidé d'abaisser la taxe à fr. 1.—, en outre les bocaux d'échantillons ne sont plus que de 60 grammes. Pas la peine de se priver de ce puissant moyen de réclame. M. François Savary, à Montezillon, recevra les inscriptions pour la première récolte jusqu'au 1^{er} juillet, pour la deuxième récolte, jusqu'au 31 août.

Assemblées. — Les membres que l'élevage des reines intéresse, sont invités à se rencontrer le 6 juin à 2 h. au magnifique rucher de M. Hauser, au Pertuis du Soc, sur Neuchâtel. Ils auront l'occasion d'y voir démontrer les différents travaux que nécessite l'élevage rationnel des reines.

La prochaine assemblée aura donc lieu le 20 juin prochain, aux Rochats sur Provence ; en cas de mauvais temps, renvoi au 27 juin. Nos amis de la Béroche nous convient à visiter leur ruche pastorale. Arrivée à Saint-Aubin par le train de 7 h. 23, autobus jusqu'à Provence et course à pied (30 à 40 minutes) jusqu'à la Lovataire près des Rochats. Visite du rucher pastoral de la Société de la Béroche ; démonstration du marquage des reines ; causerie apicole.

Pique-nique (se munir de vivres).

Retour sur Provence pour 18 h. 30 et autobus jusqu'à Saint-Aubin pour le train de 19 h. 06.

Ce programme attrayant attirera certainement la foule des grands jours.

L'assemblée suivante est donc fixée au 8 août à Bôle. Quant à celle du 5 septembre elle n'aura pas lieu à Champréveyres, mais probablement à Saint-Blaise ; le rucher de Champréveyres ayant été vendu.

* * *

Montagnes Neuchâteloises.

La deuxième réunion pratique aura lieu le samedi 5 juin au rucher de MM. Stauffer, à La Chaux-de-Fonds. Rendez-vous au Bois-Noir, au-dessus de l'Usine électrique. Pour les collègues du Locle, descendre à la station des Abattoirs.

Souhaitons que la pluie ne nous tienne pas aussi fidèle compagnie que le 13 mai, circonstance qui a quelque peu entravé le travail. La séance fut toutefois fort instructive et intéressante au dire de quelques auditeurs.

En cas de pluie, assemblée au Café Brandt, rue de la Paix 74.

Le Comité.

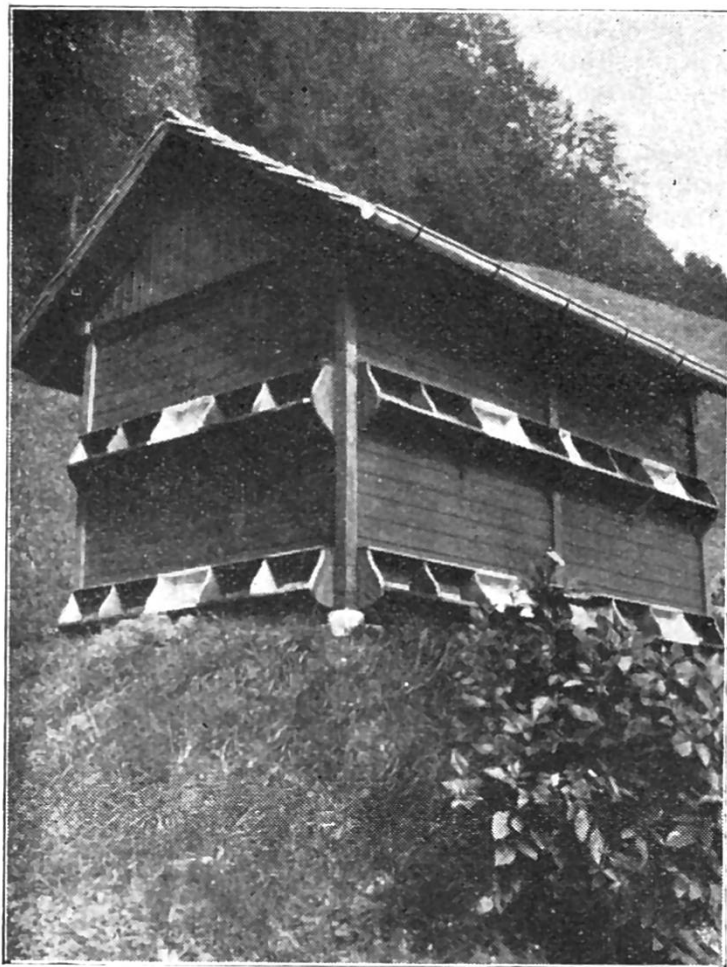
* * *

Section du Jura-Nord.

Dans sa séance du 20 avril écoulé, le Comité de la Section a désigné M. Jules Ramseyer, à Porrentruy, président ; M. Constant Beuchat, à Courfaivre, vice-président ; et M. Maurice Gisiger, à Berlincourt, secrétaire-caissier.

Il est en outre porté à la connaissance des membres que les inscrip-

tions pour le contrôle du miel de 1926 devront être adressées au secrétaire-caissier, M. M. Gisiger, à Berlincourt ; pour la première récolte jusqu'au 28 juin 1926, et jusqu'au 23 août pour la deuxième récolte. La finance d'inscription, soit 2 francs par inscription, peut être jointe en timbres-poste en évitation de frais de remboursement. *Gisiger.*



Pavillon de M. Adolphe Bohnenblust, à St-Imier.

* * *

L.-A. Rochat, Givrins, le 13 mai 1926. — A dix minutes du village agreste où Urbain Olivier écrivit ses innombrables romans rustiques ; dans un site admirable et bien fait pour tenter un apiculteur perspicace, le papa Auberson, de Saint-Cergue, avait installé jadis un rucher que tous ses amis visitaient très souvent. Chacun savait que ce vieux et habile praticien avait toujours quelque chose de nouveau à leur montrer ou à leur apprendre. Son fils s'occupa longtemps aussi de ce beau rucher auquel les prés environnants font, en mai et juin, une riche et précieuse couronne d'esparcettes et de sauges. A deux pas, les châtaigniers séculaires de la « Murande » aussi remarquables que ceux de la « Gâchette » que l'on peut admirer un peu plus loin.

Devenu naguère chef de gare et hôtelier à Saint-Cergue, M. Auberson fils, se vit dans l'obligation de ne plus revenir en ces lieux où son père vénéré et si justement populaire s'était, pendant de longues années, occupé avec succès des vierges laborieuses. Ce n'est pas sans regrets

que M. Auberson vendit cette maisonnette hospitalière et aimée entre toutes à M. Paul Simond, entrepreneur à Givrins. Pourquoi, chez ce dernier, ce soudain et tardif désir de s'occuper des abeilles ? Est-ce peut-être ressouvenance du temps lointain où son père était le surveillant du rucher Auberson à l'époque de l'essaimage ? Il se pourrait fort bien qu'il en soit ainsi.

Or, le jeudi de l'Ascension, la Section d'apiculture de Nyon avait précisément son assemblée traditionnelle de mai au rucher Simond. Après une rapide prise de contact, à l'Hôtel Communal de Givrins, où les automobiles de ces... Messieurs... font impression, les fidèles de toutes nos réunions s'acheminent joyeusement, malgré l'averse trop généreuse et trop obstinée, vers le rucher où nous savions trouver un sûr abri et un cordial accueil.

Rucher moderne, en vérité ! Bases en ciment, supports en fer, toits basculants (système Durgnat très légèrement modifié) à toutes les ruches ; un ordre impeccable ainsi qu'un fort ingénieux aménagement de l'ancienne maisonnette toute transformée, ...en voilà assez, n'est-il pas vrai, pour vous renseigner pleinement et faire des envieux. Il n'est pas inutile d'ajouter que M. Simond est maçon de son métier et qu'il a pour le conseiller, dans ses excellents débuts en apiculture, M. Bassins, de Marchissy. Avec un tel maître, M. Simond ne risque guère de commettre une maladresse funeste. C'est un privilège sans pareil.

M. le président F. Jaques, après avoir souhaité la bienvenue à ces dames, reines de nos logis, ainsi qu'à tous nos vieux amis, félicite M. Simond pour son goût et son ingéniosité. Puis il insiste sur le contrôle du miel dès que la récolte est à maturité. Ce contrôle est absolument nécessaire pour garantir les produits de nos ruchers de toute contrefaçon et de toute critique. Suit une courte discussion sur l'élevage des reines. Quel guide faut-il choisir ? « La brochure Marguerat que nous avons reçue est très intéressante ; elle traite de l'élevage rationnel des reines : c'est clair et explicite à la fois. Travaillons d'après cette brochure et nous sommes sûrs de faire du bon travail ! » ajoute avec conviction notre distingué président. « Les renseignements donnés par M. Marguerat dans sa brochure sont certainement très simples et très complets à la fois », déclare M. Courvoisier qui connaît l'éleveur habile, son ami.

Les trois locaux de l'hospitalière hutte suffisent amplement à nous abriter tous ; au dehors c'est la pluie implacable avec ses lentes traînées, une vraie pluie d'« Ascension » quoi ! Dans la chambre à extraction, ces dames savourent le plus délicieux des thés. Tout en écoutant l'exposé de notre président, juché sur un établi de menuisier ; on trinque avec entrain et l'on croque, à belles dents, de succulentes pâtisseries. Avec le petit blanc libéralement offert par ces amis de Givrins, on peut narguer tous les orages. M. le président remercie chaleureusement les apiculteurs de ce village pour leur aimable et substantielle réception.

Avant de clôturer la partie administrative, M. Jaques salue la Section genevoise représentée par M^{me} et M. Paintard. M. Pfenniger est également des nôtres. Admirons leur courage !

Qu'il nous soit permis de recommander à tous les apiculteurs de la Romande l'acquisition du dispositif Durgnat pour toits basculants. L'inventeur se réserve le droit d'exploiter personnellement la chose, et compte que la solidarité des apiculteurs n'est pas un vain mot. Dont acte !

Deux mots encore en faveur de la brochure Marguerat précitée. Avec raison, on a dit que si le livre de M. Perret-Maisonnette est

scientifique au plus haut degré, la brochure Marguerat, mise dans le commerce, est l'œuvre d'un praticien qui nous offre quelque chose d'éminemment pratique et à la portée de tous.

Au cliquetis des verres, on entonne *La Patrie est sur nos monts*. Dans une brève partie familière, chants et déclamations se succèdent avec un unanime et exubérant entrain.

NOUVELLES DES RUCHERS

G. Tissot-Perrin, Valangin, le 16 mai 1926. — Permettez-moi, Monsieur le Rédacteur, de venir vous entretenir du résultat des constatations faites au sujet d'une ruche malade, que j'ai supposé depuis longtemps avoir été atteinte du noséma, étant donné les descriptions faites, ces derniers temps, dans notre *Bulletin*, sur la marche de cette maladie.

Voici ce dont il s'agit :

Il y a environ 5 ans, j'avais une ruche très populeuse lors de la visite printanière et qui promettait les plus belles espérances ; la hausse y fut placée ; plus le moment de la récolte approchait, plus aussi l'activité de la ruche diminuait ; la récolte fut nulle.

C'était une énigme pour moi, aussi je décidai de conter la chose à mon ami Charles-Emile, apiculteur expérimenté (notre excellent courtier d'annonces) qui me conseilla d'éloigner ma ruche ; ce qui fut exécuté ; elle resta deux ans en quarantaine ; maintenant elle est une de mes meilleures ruches.

Voici encore quelques renseignements sur la santé de mes ruches fin avril dernier ; l'examen des abeilles trouvées inanimées devant le trou de vol a fait constater qu'à peu près toutes les ruches, sauf deux sur dix-sept, étaient plus ou moins atteintes du noséma.

Je vous donnerai plus tard, s'il y a lieu, d'autres informations sur la marche de cette maladie sournoise.

* * *

L^s Delessert, Lussey, le 5 mai 1926. — Jamais on ne vit un printemps si beau fleuri ; mais au lieu de mettre les hausses sur les ruches ou de faire bâtir de beaux rayons, c'est les nourrisseurs qu'il faut replacer, car les populations sont fortes et ont beaucoup de couvain ; il ne faut pas lésiner, c'est la famine d'un bout du rucher à l'autre.

* * *

Marc Gigon, Bure, 13 mai 1926. — J'ai profité des beaux jours du début d'avril, soit les 1 et 2 pour faire la visite de mes ruches. Toutes ont bien répondu à l'appel et j'ai constaté partout de beaux cadres de couvain, trois par ruches en moyenne, quatre aux plus fortes. Les mauvais temps de mars ont sans doute ralenti la ponte, car fin février j'avais visité une ruche de race italienne, laquelle je craignais pour les provisions et j'avais trouvé cinq beaux cadres de couvain.

Au sujet de l'hivernage, tout s'est bien passé. Les ruches qui avaient reçu du sirop cuit en automne ainsi que celles pour qui je l'avais fait avec de l'eau bouillante en laissant tomber le sucre en pluie dedans, tout en remuant, ont aussi bien hiverné que les premières (voir numéro de mars écoulé), la mortalité n'a pas été plus grande et je n'ai pas constaté de dysenterie.

Actuellement, les ruches sont très fortes, mais il fait toujours un temps froid, couvert, accompagné de vent et les provisions n'augmentent guère, aussi je n'ai encore placé aucune hausse.

La campagne est pourtant très belle, les arbres fruitiers ont été bien fleuris, ainsi que les dents de lion qui étendaient leur immense tapis d'or à travers champs ; mais nos avettes n'en profitent pas beaucoup, un ou deux jours par semaine. Espérons que ça changera après le 15 mai et que les hausses se rempliront rapidement, ce que je souhaite à tous nos chers apiculteurs.

BIBLIOGRAPHIE

Nous recevons au moment de tirer un exemplaire de la troisième édition du volume de M. Perret-Maisonneuve. Nous ne pouvons plus utilement dans ce numéro dire ce que ce magnifique ouvrage représente. Nous ne pouvons pas encore non plus en indiquer le prix. Tout cela ce sera pour le prochain numéro. Mais nous sommes pressé de dire notre joie de voir paraître enfin ce que nous avons si longtemps espéré.

Schumacher.

DONS REÇUS

Bibliothèque : M. Monachon, Montpreveyres, 2 fr. — M^{me} Anita Devenoge, Dizy, 1 fr. — M. Ramseyer, Villeret, 1 volume.
Nos meilleurs remerciements.

Le bibliothécaire.

En juin et
juillet :

Reines sélectionnées.

Aug. LASSUEUR, Onnens (Vaud).

Essaims - Reines

Essaims de 1 kg à 24 francs, et Fr. 1.50 les 100 grammes en plus.

Abeilles noires et croisées, envoi contre remboursement, caissettes à retourner franco.

REINES de 1^{er} choix à Fr. 8.—

Joindre un timbre pour la réponse qui sera donnée par retour. Prompte livraison.

**Louis DOY, apiculteur,
BALLAIGUES (Vaud).**

Dernière création breveté

Chasse abeilles, incomparable à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, fonctionnement parfait et indérégable, prix 70 ct. Demandez-le à vos fournisseurs ou à M. R. HEYRAUD, apiculteur St-Maurice (Valais).

A VENDRE

1 gaufrier D.-B. 42/27 avec accessoires.
4 ruchettes ordinaires et une ruchette système Dr Brünich à trois sections vitrées G.-C. B.-J. 27/34 complètes.

S'adresser à M. Charles FIVAZ, apiculteur LES INVUARDES s. Payerne.

Fritz LEUENBERGER & Fils. La Sagne (Neuch.)

Fabrication de ruches D.-B., complètes, soit parois doublées devant et derrière avec hausse, cadres, partitions, coussins, planchettes, la ruche complète peinte 3 couches au prix réclame de Fr. 38.— ; livraison prompte et soignée.

Demandez nos prix pour char à pont à bras pratique pour l'apiculteur ainsi que nos bancs de menuisiers permettant de réparer soi-même tout le matériel apicole.

Veillez passer vos commandes au plus vite afin d'être servi de même.

Facilités de paiement.